

Séance ordinaire du 03 décembre 2021 à 19 h 00

Diffusé le 09.12.2021

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjoints

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : HRYCENKO Marie, BRENCKLE Aline, GRUNER Geoffrey.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 26.11.2021

Lieu de séance : Club-house.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 17.11.2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour et signalés à l'ouverture de la réunion :

- Réalisation d'un emprunt.

DECISIONS

DELIBERATION 2021-39

Objet : Transfert de compétence eau et assainissement au SIEARR – Communes de Climbach

Transfert de compétence eau au SIEARR – Commune de Rott

- Transfert de compétence eau et assainissement au SIEARR – Communes de Climbach :

Vu l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du S.I.E.A.R.R. en date du 09/09/2021 approuvant le transfert de la **compétence eau et la compétence assainissement** de la commune de **Climbach** au S.I.E.A.R.R.

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver ce transfert de compétence,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- Le transfert de la compétence eau de la commune de Climbach au S.I.E.A.R.R. à compter du 01/01/2022.

- **Transfert de compétence eau – Commune de Rott :**

Vu l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du S.I.E.A.R.R. en date du 21/10/2021 approuvant le transfert de la **compétence eau** de la commune de **Rott** au S.I.E.A.R.R.

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver ce transfert de compétence,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- Le transfert de la compétence eau de la commune de Rott au S.I.E.A.R.R. à compter du 01/01/2022.

DELIBERATION 2021-40

Objet : Approbation des nouveaux statuts du SIEARR

Vu l'arrêté préfectoral du 07/12/2012 portant création du S.I.E.A.R.R.

Vu la délibération du S.I.E.A.R.R. en date du 09/09/2021 portant modification des statuts suite au projet d'extension du périmètre du syndicat et de transfert des compétence Eau et Assainissement par la commune de Climbach.

Vu la délibération du S.I.E.A.R.R. en date du 21/10/2021 portant modification des statuts suite au de transfert de compétence Eau par la commune de Rott.

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver cette modification,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- La modification des statuts joints à la présente délibération.

DELIBERATION 2021-41

Objet : Délégation de signature à un membre du conseil municipal pour autorisation d'urbanisme au nom du maire

VU le certificat d'urbanisme : CU 067 400 21 R00018, déposée par le Selarl Eric et Julien RICOU, Notaires associés,

VU la déclaration d'aliéner déposée par le même cabinet de notaires associés et concernant la même affaire,

VU que cette affaire concerne un membre direct de la famille de Mr RICHERT René, Maire,

VU que le Maire lui-même ne peut être l'auteur de la décision d'urbanisme et que par conséquent le Conseil municipal devra désigner un autre membre du Conseil municipal,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 2 ABSTENTIONS de :

- désigner un autre membre, à savoir Mme PHILIPPS Astride, pour prendre et signer la décision.

DELIBERATION 2021-42

Objet : réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux de réhabilitation et mise en conformité de la salle polyvalente

Afin d'assurer le financement des travaux inscrits au budget 2021,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

• **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser Mr RICHERT René, Maire, de réaliser auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt d'un montant de 635 000 € dont le montant est inscrit au budget primitif 2021. Le remboursement s'effectuera selon les caractéristiques et conditions suivantes :

- Montant : 635 000 €

- Durée : 20 ans,

- Taux : fixe 0.75 % - Garanti jusqu'au 31.12.2021. Intérêts calculés sur la base de 365/365 jours.

- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions, et au plus tard le 31.03.2022.

- Frais de dossier : 0.10 % du montant autorisé, soit 635 € payables à la signature du contrat.

- Remboursement : prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie – termes trimestriels constants en capital.

- Remboursement anticipé possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

• **S'ENGAGE :**

- pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

• **AUTORISE :**

- Mr RICHERT René, Maire, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

INFORMATIONS

INTEGRATION CLIMBACH ET ROTT DANS LE SIEARR

Argumentaire présenté par Mr GRIMM et LEICHTNAMM, vices-présidents du SIEARR. Cette intégration ne pèsera pas sur le SIEARR et il s'engage à ne pas augmenter les tarifs.

DIVERS

Problème de fumier sur les routes signalé et résolu.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

Projet de construction d'un périscolaire à Riedseltz.

La séance est levée à 21 h 30.

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

LEXIQUE

- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * **CNAS** : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * **CCPW ou COM COM** : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.
- * **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * **CEE** : Certificats d'Economie d'Energie.
- * **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- * **PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.
- * **SCOTAN** : Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord.
- * **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. GRUNER Geoffrey	
11. GENTNER Corinne	
12. LUTZ Mathieu	
13. BRENCKLE Aline	
14. HRYCENKO Marie	
15. BALL Sébastien	